

Élections départementales et régionales 2021 : comment voter ?

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin. Il ne vous reste plus que quelques jours pour vous inscrire sur les listes électorales ou établir une procuration.

Pour savoir si vous êtes inscrit, rendez-vous sur service-public.fr.

Pour participer au double-scrutin : inscrivez vous jusqu'au vendredi 14 mai 2021 au plus tard le site service-public.fr.

Si vous êtes inscrit, l'ancienne carte électorale est toujours valable. Seules les personnes nouvellement inscrites en recevront une nouvelle par courrier au moins 3 jours avant le scrutin.

LE VOTE PAR PROCURATION FACILITÉ

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations pour cette élection.

Si vous ne pouvez pas voter physiquement les jours de scrutin, établissez rapidement votre procuration :

- sur maprocuration.gouv.fr

- sur service-public.fr

puis faites la enregistrer dans un commissariat ou une gendarmerie (du domicile ou du lieu de travail).

- ou sur formulaire CERFA directement au guichet d'un commissariat ou une gendarmerie.

DU CHANGEMENT POUR LES BUREAUX DE VOTE D1, D2, H1 ET A3

L'école maternelle Châteaudun (bureaux D1 et D2) étant trop exigüe, le vote se déroulera au gymnase Émile-Parrot. Le bureau de vote de l'annexe du collège Léonard-de-Vinci (H1) sera déplacé dans une autre salle et un nouveau bureau de vote (A3) sera installé à la maison de quartier Vieille-Ville. Les électeurs concernés seront prévenus par courrier.

LORS DU SCRUTIN, RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES

Les bureaux de vote seront installés dans le respect des règles sanitaires. Protégez-vous et protégez les autres en respectant les gestes barrières et pensez à apporter votre stylo et vos bulletins de vote.